

JUSTICE ♦ Neuchâtel

Le Tribunal fédéral dit oui aux éoliennes

Le Tribunal administratif devra se prononcer à nouveau le dossier. Le Tribunal fédéral a accepté le recours de la société promotrice du projet.

Le Tribunal administratif (TA) neuchâtelois devra se prononcer à nouveau sur l'implantation d'un parc d'éoliennes à Crêt-Meuron (NE). Le Tribunal fédéral (TF) a accepté un recours de la société française Eole-Res, promotrice de ce projet. Il a cassé le verdict des juges du TA qui avaient estimé, en mars 2005, que l'impact d'un tel projet sur le paysage était trop important par rapport à son intérêt énergétique jugé *extrêmement faible, sinon quasiment insignifiant*.

Pour les juges fédéraux, cette appréciation est critiquable. La part relativement faible de l'énergie éolienne dans l'approvisionnement électrique ne doit pas être un obstacle à son développement. *Les objectifs de la politique énergétique ne visent pas uniquement à maintenir le statu quo mais à favoriser les diverses sources d'énergie à plus long terme, a déclaré le juge Jean Fonjallaz, rapporteur dans cette affaire. Un passage à des systèmes énergétiques différents est inexorable et le développement de l'énergie éolienne s'inscrit clairement dans la politique de diversification suivie par les autorités fédérales et cantonales,*

a-t-il ajouté.

Impact visuel du site

En ce qui concerne la préservation du site, le magistrat a relevé que l'impact visuel représente l'atteinte la plus sensible au site. Celle-ci ne doit cependant pas être surestimée, même si les éoliennes pourraient être visibles d'un quartier d'habitations de La Chaux-de-Fonds.

Les autres juges de la Ière cour de droit public ont pour la plupart suivi ses arguments. Seul l'un des juges proposait de ne pas accorder la légitimation à recourir à la société Eole-Res, qui n'est pas propriétaire des terrains de Crêt-Meuron sur lesquels il est prévu d'implanter le premier parc neuchâtelois d'éoliennes.

Sept à huit parcs d'éoliennes pourraient être construits

A l'issue de l'audience, le conseiller d'Etat neuchâtelois Fernand Cuche s'est réjoui de cette décision: *Les crêtes du Jura restent accessibles pour les éoliennes, a-t-il relevé. Je ne vois pas quels arguments pourraient être retenus pour s'y opposer dans le contexte énergétique actuel, a ajouté l'élu écologiste, d'autant que des difficultés dans*

l'approvisionnement énergétique semblent se dessiner dans un proche avenir.

Pour Markus Geissmann, responsable du dossier des éoliennes à l'Office fédéral de l'énergie, la décision du TF revêt une portée capitale. Sept à huit parcs éoliens pourraient être construits ces prochaines années. A eux seuls, ils pourraient ainsi approvisionner près de 30 000 ménages.

L'association Suisse-Eole est elle aussi très satisfaite. A ses yeux, le projet de Crêt-Meuron est *techniquement raisonnable et politiquement exemplaire*. Il pourrait être suivi par d'autres réalisations notamment dans les cantons du Valais, d'Uri, de Berne, du Jura et de Vaud, où le site de Sainte-Croix bénéficie du soutien des autorités cantonales.



Argus Ref 24099082